* Année 1958-1959. — N° 3 A. N. Le Numéro : 20 francs. Vendredi 12 Décembre 1958 *

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

RÉUNION CONSTITUTIVE

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3e SEANCE

Séance du Jeudi 11 Décembre 1958.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 17).

2. — Excuses (p. 17).

3. — Nomination des secrétaires (p. 17).
Scrutin à la tribune.
Suspension et reprise de la séance.
Résultat du scrutin.

4. — Allocution de M. le président (p. 18).

5. — Communication de requêtes relatives à des contestations électorales (p. 20).

6. — Règlement provisoire de l'Assemblée nationale (p. 21).
MM. le président, Mignot, Leenhardt, de Bénouville, Fraissinet.

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 10 décembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Ripert, de Gracia, Delaporte s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

— 3 —

NOMINATION DES SECRETAIRES

M. le président. L'ordre du jour appelle l'élection des quatorze secrétaires de l'Assemblée.

Je rappelle à l'Assemblée qu'en application de la motion qu'elle a adoptée dans sa séance d'hier, le scrutin est secret et que la majorité absolue est requise aux deux premiers tours de scrutin.

Seront seuls considérés comme nuls les suffrages exprimés par des enveloppes contenant en un ou plusieurs bulletins plus de noms que de sièges à pourvoir.

Il va être procédé au tirage au sort de six scrutateurs et de trois scrutateurs suppléants chargés de procéder au dépouillement du scrutin.

(Il est procédé au tirage au sort.)

M. le président. Sont désignés:

Première table: MM. Marcel Dassault, Dreyfous-Ducas;

Deuxième table: MM. du Halgouet, Hanin;

Troisième table: MM. Ihuel, Tsiranana;

Suppléants: Mme Aymé de la Chevrelière, MM. Clermontel, Colinet.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre S.*)

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à seize heures cinq minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se rendre dans la salle du pointage pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection des secrétaires de l'Assemblée nationale:

Nombre des votants		487
Bulletins blancs ou nuls		5
Suffrages exprimés	482	
Majorité absolue	242	

Ont obtenu:

MM. Guissou	474	suffrages
Desouches	473	—
De Montesquiou	469	—
Nungesser	468	—
Charret	467	—
Baudis	467	—
Cathala	466	—
Lambert	466	—
Gernez	465	—
Salado	465	—
Mlle Sid Cara	464	—
MM. Tomasini	460	—
Neuwirth	454	—
Bedredine	283	—
Ballanger	184	—
Divers	5	—

MM. Guissou, Desouches, de Montesquiou, Nungesser, Charret, Baudis, Cathala, Lambert, Gernez, Salado, Mlle Sid Cara, MM. Tomasini, Neuwirth, Bedredine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame secrétaires de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements.*)

Le bureau étant élu, je déclare l'Assemblée nationale constituée.

Avis en sera donné à M. le Président de la République et au Sénat.

J'invite les six premiers secrétaires de l'Assemblée à bien vouloir prendre place au bureau.

(*MM. les secrétaires prennent place au bureau.*)

Je remercie Mlle et MM. les secrétaires d'âge pour la manière obligeante, consciencieuse et diligente dont ils ont rempli leurs fonctions depuis le début de notre session. (*Applaudissements.*)

— 4 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mes chers collègues, en prenant possession de ce fauteuil où m'a appelé la confiance de l'Assemblée, confiance dont je lui sais le plus grand gré et la remercie du fond du cœur, me reviennent en mémoire les noms de mes prédécesseurs, dont la liste, toujours édifiante et souvent illustre, inciterait à se consacrer à ses devoirs celui qui serait assez insensé pour ne pas en avoir pris lui-même une claire conscience.

Depuis les dernières semaines de l'Assemblée précédente, défunte avec la IVe République, les événements se sont succédé avec une rapidité qui relève à l'évidence de l'accélération de l'Histoire et dont les ombres et les lumières se projettent sur cet hémicycle en accusant singulièrement le relief des visages nouveaux ou retrouvés.

Comment les efforts les plus louables, les talents les moins contestables s'enlisaient de plus en plus profondément à chaque crise nouvelle; comment, au plus incertain de l'une d'elles, la dernière, le tocsin retentit d'Alger, où l'angoisse s'épaississait d'être un jour abandonné par Paris; comment l'armée française, si cruellement éprouvée depuis l'Indochine et si admirable dans son combat pacificateur s'attacha par ses chefs à éviter les convulsions apocalyptiques outre-Méditerranée; comment de farouches patriotes, républicains convaincus, parvinrent à orienter l'événement dans la voie du salut; comment dans la capitale, ici même, il se trouva des hommes d'une conscience assez haute pour ne pas se prévaloir de votes, pourtant massifs, et pour accepter de s'effacer lorsque retentit l'appel ultime et solennel lancé de l'Elysée par le Président René Coty, qui a bien mérité de la République (*Vifs applaudissements*); comment fut décidé le recours à l'homme illustre et solitaire qui, après avoir, jadis, rendu l'honneur et l'espérance à la nation asservie, et, naguère, multiplié les avertissements, incarnait à des yeux fidèles la dernière chance de la République française; comment ce recours fut réalisé par l'effet d'un processus irréversible, les conséquences multiples qui en résultèrent dans la métropole, outre-mer et partout dans l'univers, la journée décisive du 28 septembre, puis celles des 23 et 30 novembre, à la fois finales et initiales; tous ces événements, brassés dans le kaléidoscope du court espace de l'été à l'automne, constituent la trame de l'histoire de notre époque.

Il ne nous appartient pas encore d'en décrire les détails, mais nous avons le devoir d'en tirer les leçons.

Le général de Gaulle, pour avoir épargné à la France les horreurs de la guerre civile et les affres de la dislocation nationale, une fois encore a bien mérité de la patrie; et il est sans exemple, pour la France et pour la République, que tous doivent tant à un seul homme. (*Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

L'effacement de la IVe République, dans ses tares et ses malheurs, conduit nos contemporains à l'accabler si fort que, probablement, plus tard, des historiens compatissants seront portés à l'indulgence à son égard et à se rappeler que, sous son égide, la France a reconstitué des forces profondes, tant démographiques que matérielles, à défaut du moral, et a sauvé l'essentiel puisque l'Algérie est demeurée française (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs*), et l'Afrique, prête à former avec la métropole la communauté salutaire pour tous, quelles que soient les races et les croyances. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Cet effacement de la IVe République n'en doit pas moins être complet, sans esprit de retour (*Applaudissements sur plusieurs bancs*), et il revient à notre Assemblée de jouer un rôle primordial dans l'établissement d'une république vraiment nouvelle.

Ce rôle s'exercera sur le triple plan du fonctionnement interne, des rapports avec le chef de l'Etat, le pouvoir exécutif et les Assemblées, et de l'estime dont jouira le Parlement dans l'opinion publique.

Notre règlement sera tout à la fois une règle et un instrument. La règle, il faudra la respecter; l'instrument, il faudra s'en servir dans l'esprit même qui aura présidé à la fixation de la règle.

Les textes, en effet, ne suffisent pas à eux seuls. Ils fournissent une orientation — ce qui est capital — mais l'essentiel, la direction, procède de l'emploi qui en est fait.

En raison même de la complexité croissante de l'existence d'une grande nation dans un univers dangereux et lui aussi en pleine évolution, la conjugaison de sujets d'occupation et de préoccupation qui iront en se multipliant et de sessions heureusement limitées posera d'épineux problèmes d'utilisation des hommes, du temps et des moyens.

Nous devrons donc adopter les méthodes de travail les plus modernes, ressortissant des dernières techniques de l'organisation, de telle manière que soient assurés le plein emploi des parlementaires et le rendement le plus élevé du travail effectué.

Pour citer un exemple récent, le spectacle d'hier, lors des scrutins combinés — et mal combinés — est significatif de ce qu'il ne faudra plus voir (*Applaudissements*): la perte de temps le disputant à l'inconfort et à la confusion. (*Nouveaux applaudissements.*)

Règlement et méthodes une fois définis, devant tout à l'esprit qui en anime l'application, il nous incombera de faire régner entre nous l'esprit de coopération, de mesure, et aussi ou peut-être surtout de tolérance, comme le disait un célèbre maire de Bordeaux, Michel Eyquem de Montaigne, il y aura bientôt quatre siècles.

Ainsi pourra être ouvert et entretenu en permanence le dialogue nécessaire et qui a, si souvent, fait cruellement défaut dans le passé entre tous ceux, et ils forment ici la quasi-totalité, pour qui la raison même de leur présence dans ces murs est de défendre l'intérêt national. (*Applaudissements.*)

Transposant ces dispositions d'esprit dans nos rapports avec le Conseil de la République, si heureusement redevenu le Sénat, nous ferons en sorte, de concert avec nos collègues du Luxembourg, que le Parlement tout entier, fondant beaucoup de ses décisions sur les avis judicieux du Conseil économique et social, exerce une action à la fois sérieuse, profonde et diligente pour faciliter la tâche du chef de l'Etat, arbitre suprême entre l'exécutif et le législatif.

Respecter les règles constitutionnelles pour assurer le respect du Parlement et l'efficacité de la République, quelle tâche, immense et nécessaire!

Savoir tout à la fois jouer son rôle, tenir son rang et respecter autrui, n'user ni ne tolérer d'empiétement, quelle surveillance incessante et sans indulgence de soi-même ! Quelle vigilance à la fois pour aider et pour contenir autrui!

Et tout ce travail d'équilibre et de coopération ayant trait à l'œuvre la plus exaltante, celle de la rénovation nationale!

Par le vote de la loi, le contrôle de l'action gouvernementale et le plein exercice de ses compétences et prérogatives, l'Assemblée nationale, c'est-à-dire vous-mêmes, mes chers collègues, devra, de manière décisive:

Orienter l'économie sans l'étouffer par le jeu de plans concertés à l'échelon de la Communauté en formation, de l'Europe, dont le marché commun va confirmer et accélérer l'organisation, et de l'Eurafrique toute proche; assurer l'expansion sans timidité financière mais sans imprudence monétaire;

Fournir à la justice sociale une signification non seulement d'espérance mais aussi de réalités tangibles (*Applaudissements*) en assurant une véritable égalité des chances au départ de la vie, une participation équitable au cours de son déroulement et une aide honorable vers son déclin. (*Applaudissements.*)

Ayons claire conscience, à cet égard, que la lutte des classes ne disparaîtra qu'avec les classes elles-mêmes; alors le communisme du désespoir, avec le faux Evangile des prophètes de la haine et de la servitude sera extirpé du sein de la nation réconciliée sur le destin de ses enfants (*Vifs applaudissements*);

Fournir à ces derniers, non seulement des maîtres, des locaux, des terrains de sports, puis ensuite des logements, mais aussi des éducateurs et des sujets d'admirer, de croire et d'aimer, car la révolution qui est à faire n'est pas seulement intellectuelle, mais également morale, comme l'a si heureusement souligné notre doyen d'âge, M. le chanoine Kir. (*Applaudissements.*)

Pour cette jeunesse impatiente, frémissante, si belle et si noble, en Algérie d'abord, partout chez nous ensuite, pour cette jeunesse qui ne mérite vraiment, ni pour elle ni pour la France, des représentations sinistres et noires qui ne concernent qu'une infime minorité de désaxés, pour que cette jeunesse militante, trop souvent souffrante, puisse triompher demain, nous ne ferons jamais assez. (*Applaudissements.*)

Enfin, assurer, pour couronner le tout, avec le salut de l'Algérie, celui de la République, celui de la métropole avec la constitution de la communauté et, sans doute, celui de l'humanité avec le futur grand ensemble eurafricain et l'accomplissement de la mission pacificatrice de la France dans le monde.

Telles sont les grandes tâches qui attendent notre Assemblée pour sa part.

Elles se ramènent toutes à opérer le salut de la démocratie française, démocratie menacée, comme toute démocratie — on l'a bien vu récemment — dès l'instant que le peuple se détourne de ses représentants et du jeu des institutions républicaines.

L'Assemblée dans son ensemble, comme chacun de vous, mes chers collègues, en particulier, devra veiller à conserver le contact avec les réalités nationales, régionales et locales et faire percevoir clairement l'accomplissement de sa mission, en un mot, obtenir et conserver l'estime de l'opinion publique sans laquelle le régime parlementaire et, avec lui, la Ve République, seraient assurément promis à leur perte. (*Applaudissements.*)

A cet égard et sans que les partis politiques aient à disparaître, car ils ont à jouer un rôle nécessaire mais sans rapport avec le précédent, rien ne doit rappeler le trop fameux « régime des partis » et nous devons être les premiers à en fournir la preuve.

De nombreux sujets essentiels sont, en effet, à placer au-dessus des rivalités et des querelles tant de partis que de personnes et les autres sujets doivent voir s'établir entre la majorité et l'opposition des rapports constructifs échappant aux délimitations trop rigides et stériles.

C'est dans cet esprit de renouveau que, en accord avec les représentants des diverses tendances, a été supprimée, dans le texte d'une motion que l'Assemblée a bien voulu adopter au cours de la précédente séance, toute référence à la notion et au mot de « groupes » dès l'instant que fut apparu le risque d'engager la législature dans les pas des précédentes avec, certes, de graves inconvénients de travail, mais surtout des dangers mortels en présence d'une opinion alors et sans délai irrémédiablement déçue.

Nos anciens collègues, après une campagne difficile et significative, ont sans nul doute compris cette impérieuse nécessité de renouveau, vitale pour les institutions parlementaires comme pour le pays. Les nouveaux élus leur seront d'un grand secours pour accomplir sur eux-mêmes une véritable révolution. Je me réjouis d'en compter un bon nombre dans le bureau que l'Assemblée vient d'installer et qui comporte aussi des parlementaires confirmés dont l'expérience et la compétence seront d'un précieux secours, à n'en pas douter.

Au sujet des anciens et des nouveaux, je compte bien employer cette terminologie pour la première et la dernière fois aujourd'hui. Dès la prochaine session, il n'y aura plus parmi nous que les membres d'une seule et même assemblée,

tous égaux en droits et en devoirs, désireux de se bien connaître et fiers de s'estimer, leur président à tous jugeant de son devoir de faciliter la bonne harmonie générale.

Nous voici donc à la fin de cette courte session, au seuil d'une longue route. Le temps impitoyable, les circonstances souvent contraires et parfois dramatiques ont opéré une rupture profonde et irréversible dans le personnel parlementaire au prix, comme toujours en pareil cas, de la disparition de talents véritables, elle-même accompagnée de la substitution d'éléments jeunes à des éléments plus âgés.

Il ne subsiste parmi nous qu'un nombre limité de combattants, de survivants de la grande guerre. Ils seront entourés par leurs jeunes collègues de l'estime et de la reconnaissance que méritent ceux qui ont fourni à la génération présente sa plus grande chance: avoir appris le français à l'école. (*Applaudissements.*)

Nous écouterons leurs conseils avec la plus vive attention, les sachant utiles et nécessaires à la bonne conduite de l'action de cette Assemblée qui sera dorénavant confondue avec celle de la génération de la guerre qui a repris en 1939 et qui dure encore, génération qui a pour impérieux devoir de préparer l'avenir de ceux et de celles dont les pas multiples commencent à faire entendre le sourd grondement des forces de l'avenir.

L'Assemblée comprendra qu'en cet instant son président, fort et fier de sa confiance, déterminé tant à la guider qu'à la servir de tout son esprit, tout son cœur et toute son âme, transgresse pour une fois l'enseignement d'un de ses illustres prédécesseurs, Léon Gambetta, en associant le nom d'un homme dont l'existence est indispensable au pays, à celui de nos entités les plus sacrées, en criant de toute sa foi et de toute son espérance: que vivent de Gaulle, la République et, notre mère, la France. (*Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

— 5 —

COMMUNICATION DE REQUETES RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

M. le président. En application des articles 34 et 38 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu de la commission constitutionnelle provisoire avis de diverses requêtes relatives à des contestations d'opérations électorales.

Acte est donné de ces communications.

La liste de ces requêtes sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

REGLEMENT PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordonnance n° 58-974 du 17 ctobre 1958 prévoyant que le Parlement sera convoqué en session extraordinaire au plus tard le 15 janvier 1959, avec un ordre du jour comprenant par priorité la fixation des conditions provisoires de fonctionnement de chaque assemblée, l'Assemblée nationale voudra sans doute confier à son bureau le soin d'étudier les suggestions à lui soumettre en matière de règlement provisoire.

Il n'y a pas d'opposition ?

M. André Mignot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mignot.

M. André Mignot. Monsieur le président, au nom de mes amis indépendants et paysans, je voudrais, non pas formuler une opposition, mais obtenir une réponse à la question que je vais poser.

Ancien élu, qui s'honore, d'ailleurs, d'avoir voté et lutté contre la Constitution de 1946, j'ai toujours vivement critiqué les méthodes de travail parlementaire.

Si, hier, l'Assemblée travaillait mal, je ne voudrais pas que, maintenant, elle ne travaille pas du tout et se sépare apres avoir seulement élu son bureau, car nous risquerions de décevoir le pays.

Or, pour qu'elle puisse travailler, une assemblée doit avoir, préalablement à tout, élaboré un règlement, puis mis en place les commissions.

La question que je vous pose, monsieur le président, est celle-ci: comment, sans perdre de temps, envisagez-vous de doter cette Assemblée des armes qui lui sont indispensables pour travailler efficacement ?

M. le président. En accord avec les représentants des diverses tendances, réunis dans mon cabinet, nous avons convenu précisément de proposer à l'Assemblée de confier au bureau le soin de lui soumettre un règlement provisoire à la session extraordinaire de janvier.

Mais, de manière à associer tous les membres de l'Assemblée à cette œuvre, nous avons convenu également de réunir les représentants des diverses tendances, d'abord dès le début de la semaine prochaine, pour leur demander, après qu'ils aient eu le temps de consulter, je n'ose pas dire leurs groupes, mais leurs amis (*Sourires*), de donner au bureau les indications directrices lui permettant d'élaborer un premier projet, en suite de quoi je compte, entre Noël et le Jour de l'An, soit réunir de nouveau les représentants des diverses tendances pour examiner cet avant-projet, soit opérer par communication écrite de manière à recueillir leurs avis, ce qui nous permettra de tenir, huit à dix jours avant l'ouverture de la session extraordinaire, une troisième et dernière réunion des représentants des diverses tendances qui, entre temps, auraient donc toute latitude de reprendre contact avec leurs amis.

Nous procéderions alors à une mise au point du texte, à laquelle chaque membre de l'Assemblée aura eu ainsi la possibilité de participer.

De cette manière, l'accord étant réalisé avant l'ouverture de la session extraordinaire, nous pourrons opérer pour la rédaction du règlement provisoire avec autant de diligence, d'ordre et d'exactitude que nous avons pu le faire pour cette première session de mise en route constitutionnelle, grâce aux efforts de notre doyen d'âge et de ceux qui l'ont entouré.

Je crois avoir ainsi donné tous apaisements à M. Mignot.

M. André Mignot. Je vous remercie de ces précisions, monsieur le président.

M. Francis Leenhardt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Leenhardt.

M. Francis Leenhardt. Monsieur le président, le groupe socialiste a demandé, à la réunion des représentants des divers groupes, la création des commissions permanentes dès la session extraordinaire prévue pour le 15 janvier.

Vous avez bien voulu nous dire alors, dans l'intimité de votre bureau, que vous pensiez que l'ordre du jour défini par l'ordonnance du 17 octobre permettait l'élection de ces commissions dès la session extraordinaire.

Nous serions heureux d'en recevoir publiquement confirmation.

M. le président. Je vous en donne publiquement confirmation, mon cher collègue.

Je précise que la désignation des commissions sera faite aussi à titre provisoire, puisqu'elle aura lieu en application du règlement provisoire que nous allons maintenant préparer pour la session extraordinaire.

M. Pierre de Benouville. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Benouville.

M. Pierre de Benouville. Monsieur le président, je n'ai pas d'observation à présenter à propos de l'ordre du jour, mais désire faire observer à nos collègues que nous n'avions pas encore siégé que déjà certaines feuilles avaient pris position contre le Parlement dans des termes injurieux.

Le directeur d'une de ces feuilles, qui pendant des années n'a pas travaillé dans le sens de l'Algérie française, a écrit la semaine dernière que, parmi les nouveaux élus qui allaient siéger au Palais Bourbon, il dénombrait déjà trois assassins.

Nous ne saurions admettre de telles accusations. Il ne serait pas suffisant que nous en soyons lavés par nos réponses. Je demande, monsieur le président, avec plusieurs de mes amis, que si le directeur du journal en cause peut faire la preuve de son accusation, il la produise publiquement et que, s'il ne peut pas la faire, il soit puni conformément à la loi. (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur de Benouville, en dehors et au-dessus de toute question de tendance politique se pose à ce propos le problème très grave, et qui n'a pas été jusqu'à présent résolu, de la répression des outrages à institution.

Il est, en effet, indiscutable que l'une des raisons de dépérissement de la République précédente a été la perte d'estime progressive de l'opinion publique, largement entretenue non seulement par des insuffisances réelles, mais également par une presse déchaînée, dans tous les sens, parfois, d'ailleurs.

Je ne parle pas, bien entendu, de la grande presse d'information qui, elle, fait généralement son devoir de la manière la plus convenable (*Mouvements divers*); je fais allusion à certaines feuilles spécialisées dans l'injure et qui n'épargnent pas plus les institutions parlementaires que les parlementaires eux-mêmes.

Il est dans mes projets, et je suis certain que les membres du bureau en seront d'accord, de préparer des solutions concrètes, pratiques, mettant le Parlement, comme dans toutes les autres démocraties parlementaires du monde, mais comme cela ne se fait pas en France, malheureusement, à l'abri d'outrages que rien ne permet de tolérer.

Il ne s'agit pas de limiter ainsi le droit de critique de la presse et son droit de commentaire le plus large, ni de porter atteinte à sa liberté; il s'agit d'empêcher de porter atteinte aux fondements mêmes de la démocratie dans l'opinion publique.

Nous retrouvons là, d'ailleurs, le sujet que nous avons pu déjà examiner ensemble. Telle est, monsieur de Benouville, la réponse que je puis vous donner.

M. Jean Fraissinet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Fraissinet.

M. Jean Fraissinet. Monsieur le président, j'ignore ce qui a pu se dire dans l'intimité de votre cabinet au cours de la conversation à laquelle vous venez de faire allusion, et peut-être la question que je vais vous poser est-elle superflue:

Lorsque seront fixées les places dans cet hémicycle, allons-nous revoir le spectacle d'une course éperdue vers la gauche, qui n'a pas été le moindre des ridicules du « système » ? (*Applaudissements.*)

M. Claudius-Petit. La solution consiste à siéger dans un hémicycle rectangulaire! (*Sourires.*)

M. Jean Fraissinet. Je ne voudrais pas abuser de la parole, bien qu'on nous ait dit qu'il ne fallait pas dans cette Assemblée être accablé du complexe d'infériorité du néophyte, mais n'est-il pas possible de trouver une formule — plusieurs peuvent venir à l'esprit — qui évite que tous ne se précipitent vers la gauche, puisque cette notion ne signifie plus rien et qu'il est temps, je crois, de le proclamer hautement, si l'on veut que le mouvement qui s'est affirmé par le suffrage universel comporte des suites logiques et claires ? (*Applaudissements.*)

M. le président. La disposition de la salle et la force de l'habitude poseront de redoutables problèmes.

La question n'a pas encore été évoquée au sein des réunions préparatoires, mais je compte la poser précisément à l'une des réunions que je vais convoquer maintenant si l'Assemblée accepte la procédure que nous proposons pour la préparation du règlement provisoire.

Il n'y a pas d'opposition à la proposition tendant à confier au bureau le soin d'étudier les suggestions à soumettre à l'Assemblée en matière de règlement provisoire ?...

Il en est ainsi décidé.

Je prie MM. les représentants des formations de l'Assemblée de bien vouloir se rendre dans mon cabinet mardi prochain, à quinze heures, pour examiner diverses questions relatives au futur règlement provisoire, notamment la question des places des députés dans l'hémicycle.

Personne ne demande plus la parole ?...

L'Assemblée a épuisé l'ordre du jour avec lequel elle a été convoquée.

Je prie les membres du bureau définitif de me rejoindre immédiatement dans mon cabinet.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quarante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale.
RENÉ MASSON.

Bureau définitif de l'Assemblée nationale.

Dans ses séances des 9, 10 et 11 décembre 1958, l'Assemblée nationale a nommé:

Président: M. Jacques Chaban-Delmas.

Vice-présidents: MM. Jacques Fourcade, Saïd Boualam, Jean Montalat, Eugène Van der Meersch, Mlle Marie-Madeleine Dienesch, M. Edouard Frédéric-Dupont.

Secrétaires: MM. Henri Guissou, Edmond Desouches, Pierre de Montesquiou, Roland Nungesser, Edouard Charret, Pierre Baudis, René Cathala, Bernard Lambert, Raymond Gernez, Xavier Salado, Mlle Nafissa Sid Cara, MM. François Tomasini, Lucien Neuwirth, Mohamed Bedredine.

Questeurs: MM. Edmond Bricout, Noël Barrot, Michel Jacquet.

Communications faites à l'Assemblée nationale par la Commission constitutionnelle provisoire.

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.)

A) Requêtes dont la Commission constitutionnelle provisoire a été saisie:

10 décembre 1958.— Contestation de l'élection de M. Hoguet, dans la 3e circonscription d'Eure-et-Loir, présentée par M. Archambault.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. de Lacoste-Lareymondie, dans la 1re circonscription de la Charente-Maritime, présentée par M. Noël.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Mirguet, dans la 2e circonscription de la Moselle, présentée par M. Schaff.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Ebrard, dans la 2e circonscription des Basses-Pyrénées, présentée par M. Figue.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Paul Coste-Floret, dans la 2e circonscription de l'Hérault, présentée par M. Durand.

10 décembre 1958. — Contestation relative aux opérations du premier tour de scrutin dans la 3e circonscription de la Haute-Garonne, présentée par M. Chaffiaud.

10 décembre 1958. — Contestation relative aux opérations du premier tour de scrutin dans la 4e circonscription de la Haute-Garonne, présentée par M. Marcaillou.

10 décembre 1958. — Contestation relative aux opérations du premier tour de scrutin dans la 6e circonscription de la Haute-Garonne, présentée par M. Dupuy.

10 décembre 1958. — Contestation relative aux opérations du premier tour de scrutin dans la 3e circonscription de la Haute-Garonne, présentée par M. Guy Serres.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Boisdé, dans la 1re circonscription du Cher, présentée par M. Peides.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. de Broglie, dans la 1re circonscription de l'Eure, présentée par M. Gautier.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Pigeot, dans le département de la Saoura, présentée par M. Moziconacci.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Montagne, dans la 3e circonscription de l'Eure, présentée par M. Pottier.

10 décembre 1958. — Contestation relative aux opérations du premier tour de scrutin dans la 1re circonscription du Bas-Rhin, présentée par M. Forjonel.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Trémolet de Villers, dans la 2e circonscription de la Lozère, présentée par M. Buffière et autres.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Catalifaud, dans la 4e circonscription de l'Aisne, présentée par M. Crépin.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Pic, dans la 2e circonscription de la Drôme, présentée par M. Gallaud-Morel.

10 décembre 1958. — Contestation relative aux élections dans la 1re circonscription d'Algérie, présentée par M. Pradines.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Ebrard, dans la 2e circonscription des Basses-Pyrénées, présentée par M. Tixier-Vignancour.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Vaschetti, dans la 23e circonscription de la Seine, présentée par M. Bernard Lafay.

10 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Lacaze, dans la 5e circonscription de la Charente-Maritime, présentée par M. Max Brusset.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Pigeot, dans le département de la Saoura, présentée par M. Braizat.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Palmero, dans la 4e circonscription des Alpes-Maritimes, présentée par M. Chevrier.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Ehm, dans la 4e circonscription du Bas-Rhin, présentée par M. Mann.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Fanton dans la 9e circonscription de la Seine, présentée par M. Grousseaud.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Grasset-Morel dans la 1re circonscription de l'Hérault, présentée par M. Lafeuillade.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Junot dans la 2e circonscription de la Seine, présentée par M. Barbier.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Véry-Hermence dans la 1re circonscription de la Martinique, présentée par M. Maugee.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Le Roy Ladurie dans la 5e circonscription du Calvados, présentée par M. Voivenel.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Pierre Monnerville dans la 2e circonscription de la Guadeloupe, présentée par M. Toribio.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Fouques-Duparc dans la 7e circonscription d'Algérie, présentée par MM. Rabiah et autres.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Delrez dans la 3e circonscription de la Moselle, présentée par M. Engler.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Laurent dans la 3e circonscription de l'Aube, présentée par M. Courrier.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Junot dans la 2e circonscription de la Seine, présentée par M. de Charbonnières.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de la liste conduite par M. Fouques-Duparc dans la 7e circonscription d'Algérie (Oran-ville), présentée par M. Bonnecaze-Lasserre.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de la liste conduite par M. Fouques-Duparc dans la 7e circonscription d'Algérie (Oran-ville), présentée par M. Miquel.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Georges Bidault dans la 6e circonscription de la Loire, présentée par M. Chavanon.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Liogier dans la 3e circonscription de l'Ardèche, présentée par M. Ribeyre.

11 décembre 1958. — Contestation de l'élection de M. Boscher dans la 11e circonscription de Seine-et-Oise, présentée par M. Thomas.

B) Requêtes dont la Commission constitutionnelle provisoire a été avisée :

11 décembre 1958. — Télégramme du préfet de la Guadeloupe avisant le secrétariat général de la Commission constitutionnelle provisoire qu'il était saisi d'une réclamation déposée par M. Rosan Girard contre l'élection de M. Albrand dans la 1re circonscription de son département.

11 décembre 1958. — Télégramme du préfet de la Gironde avisant le secrétariat général de la Commission constitutionnelle provisoire qu'il était saisi d'une réclamation déposée par M. Grandrémy contre l'élection de M. Sourbet dans la 8e circonscription de son département.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.